



copie FC CRUVEILLER
V. PRÉSIDENT
D. VOTION
D. TOUMEN
MARRANGER

original
A FOLLAGEZ.

Nos réf. : Etudes/eg.gpd.pr.fm.sa/24.49
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
urbanisme@gard.cci.fr

Monsieur Fabien CRUVEILLER
Président
Communauté de Communes
du Piémont Cévenol
13 bis rue du Docteur Rocheblave
30260 Quissac

REÇU LE :

20/12/26
23 DEC 2024

Communauté de communes
du Piémont Cévenol

Nîmes, le 12 décembre 2024

Objet :
Elaboration du SCOT Piémont Cévenol

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre correspondance du 1^{er} octobre 2024 concernant l'élaboration du SCOT du Piémont Cévenol. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que le développement économique est au cœur de la démarche. La stratégie économique déployée pour répondre notamment aux enjeux d'emplois et de développement des entreprises se traduit dans toutes les composantes du SCOT.

En effet, les ambitions 1 et 3 du Projet d'Aménagement Stratégique portent le projet économique du territoire. La première, intitulée « Un territoire solidaire acteur de son développement » vise plus particulièrement à « assurer la proximité entre l'offre et l'accès aux services et équipements ». Le commerce de proximité est ici identifié comme équipement contribuant à la vie et au lien social pour les habitants et usagers du territoire. L'ambition vise à renforcer les aménités structurantes dans les centralités afin de maintenir le niveau de services à l'échelle du territoire et des bassins de vie, et les aménités dans plusieurs villages afin de développer une proximité contribuant de la cohésion sociale.

A ce titre, la localisation préférentielle des services et commerces dans les centres-villes et centres-villages sera favorisée. Nous soulignons ce point qui permet justement l'accueil des activités compatibles avec l'habitat en priorité dans le tissu urbain.

Par ailleurs, l'ambition du Piémont Cévenol est de valoriser le positionnement stratégique du territoire et de promouvoir une économie variée et créatrice d'emplois locaux pour accompagner le développement démographique. Aussi, le SCoT se donne comme ambition la création d'environ 900 emplois.

L'ambition 3, « Un territoire rural innovant » traduit plus spécifiquement le projet économique pour le Piémont Cévenol. Outre les activités agricoles, il se décline notamment entre les axes de « Valoriser le positionnement stratégique du Piémont Cévenol et conforter l'emploi » et « Promouvoir un tourisme durable ».

.../...

Conforter le tissu économique existant (en recherchant en priorité la mixité dans les centres-bourgs lorsque les activités sont compatibles) d'une part et œuvrer sur les espaces à vocation économique (pour accueillir des entreprises, aux besoins spécifiques ne pouvant être implantées au sein du tissu urbain) d'autre part, sont des objectifs qui s'inscrivent dans cette optique. Ainsi, le SCOT prévoit le développement de zones existantes et de nouvelles (pour un cumul de 30 ha) pour favoriser l'implantation d'entreprises et créer de l'emploi local. La qualité des espaces économiques est également recherchée à travers notamment leur requalification, leur densification ou encore la mise en place d'OAP sur ces secteurs.

Plus largement, du point de vue de la stratégie économique, la promotion de nouvelles filières et l'innovation (notamment dans les filières industrielles anciennes comme la filière textile) est impulsée afin de permettre un renouveau économique du territoire, complémentaire des activités présentes.

Le volet commercial, à travers le DAACL, contribue en outre au confortement des activités déjà implantées. Il est ainsi proposé d'encadrer le développement des surfaces commerciales. A cet égard, nous insistons sur l'équilibre à maintenir entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie. Le confortement des petites unités commerciales et les commerces de proximité et la diversité commerciale font d'ailleurs l'objet de prescriptions en ce sens. Cela est d'autant plus important dans les communes ayant mis en place des actions spécifiques dans le cadre du programme PVD et des ORT.

Enfin, un tourisme durable et attractif constitue effectivement une filière économique à renforcer pour contribuer activement au dynamisme économique du Piémont Cévenol. Celui-ci s'appuie sur une variété d'atouts tels que des sites naturels emblématiques, la culture, le patrimoine, etc. Pour ce faire, le développement du réseau d'itinéraires actifs, la diversification de l'offre d'hébergements et la complémentarité avec l'agriculture sont autant de pistes d'actions à poursuivre.

Les mesures déclinées dans le DOO en matière de prescriptions et de recommandations pour mettre en œuvre le PAS, et ainsi répondre aux enjeux du territoire, sont donc de nature à favoriser un développement économique adapté, équilibré et valorisant pour le territoire.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de SCOT du Piémont Cévenol.

Nous sommes satisfaits des ambitions et des orientations portées par le SCOT et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement du territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Éric Giraudier
Président

